

Agence des forêts privées de l'Outaouais

# **PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR RÉVISÉ**

**DOCUMENT SYNTHÈSE**

**JUIN 2015**

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
-------------------	---

### VOLET STRATÉGIQUE

1. Bilan du dernier PPMV.....	4
1.1. Revenus.....	4
1.2. Stratégie d'aménagement.....	5
1.3. État de l'industrie forestière.....	6
1.4. Récolte de bois vs Prélèvement admissible.....	7
1.5. Traitements sylvicoles.....	10
2. Possibilité forestière 2013.....	15
3. Planification stratégique.....	17

### VOLET CONNAISSANCE

4. Localisation géographique.....	20
5. Population.....	20
6. Travail.....	21
7. Économie.....	21
8. Industrie forestière.....	22
9. Portrait des propriétaires forestiers.....	24
10. Domaines bioclimatiques.....	26
11. Climat régional.....	27
12. Température.....	27
13. Précipitations.....	28
14. Géologie.....	28
15. Réseau Hydrographique.....	29
16. Portrait faunique.....	29

## INTRODUCTION

La création des agences régionales de mise en valeur des forêts privées représente un des jalons les plus importants dans la mise en place du nouveau régime de protection et de mise en valeur convenu lors du Sommet sur la forêt privée de 1995. Ce sommet réunissait les principaux acteurs du secteur des forêts privées.

L'Agence des forêts privées de l'Outaouais a été créée le 24 septembre 1996. L'Agence est un organisme sans but lucratif regroupant les quatre partenaires suivants : les représentants des propriétaires forestiers (offices et syndicat de producteurs de bois, et organismes de gestion en commun), le monde municipal (MRC et Ville de Gatineau), les représentants de l'industrie forestière et le ministère des Ressources naturelles. Son fonctionnement est régi par les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 132 et suivants). L'article 149 lui confère l'orientation et le développement de la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective de développement durable notamment par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur.

Un des rôles premiers de l'Agence est d'assurer la concertation entre les partenaires forestiers et municipaux dans une optique de planification des activités touchant la forêt privée. L'Agence administre des programmes d'aide pour les producteurs forestiers préoccupés par le développement et la protection des multiples ressources forestières. Les partenaires de l'Agence ont convenu d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) confectionné et adopté en 2001. Dans une démarche d'amélioration continue, une révision de ce PPMV a été effectuée en 2014 afin de mieux cibler les objectifs à atteindre et les efforts à consentir en forêt privée, à la lumière des changements survenus au cours des 15 dernières années.

La réalisation du PPMV nécessite une démarche de planification concertée entre les utilisateurs des ressources forestières, les propriétaires de lots boisés, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Cette démarche représente un exercice de planification qui détermine, dans un contexte de développement durable, les façons et les moyens de protéger et de mettre en valeur les ressources du milieu forestier privé dans le respect des attentes de chacun des partenaires et pour le bien de l'ensemble de la collectivité. Le PPMV expose les choix et les orientations de développement ainsi que les mesures visant à les atteindre. En effet, l'article 150 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que le PPMV doit comprendre l'étude des aptitudes forestières du territoire, l'indication des objectifs de production et des méthodes de gestion préconisées, notamment celles permettant d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois. Le PPMV décrit également les activités de protection et de mise en valeur favorisées par l'agence et les moyens retenus pour l'atteinte des objectifs.

À partir de ces mesures, le propriétaire forestier se voit offrir un ensemble de programmes à caractère financier qui lui permettent d'effectuer des travaux de protection et de mise en valeur de sa forêt, des travaux de récolte des bois destinés à l'industrie et des investissements en capitaux afin d'assurer des pratiques forestières soutenues.

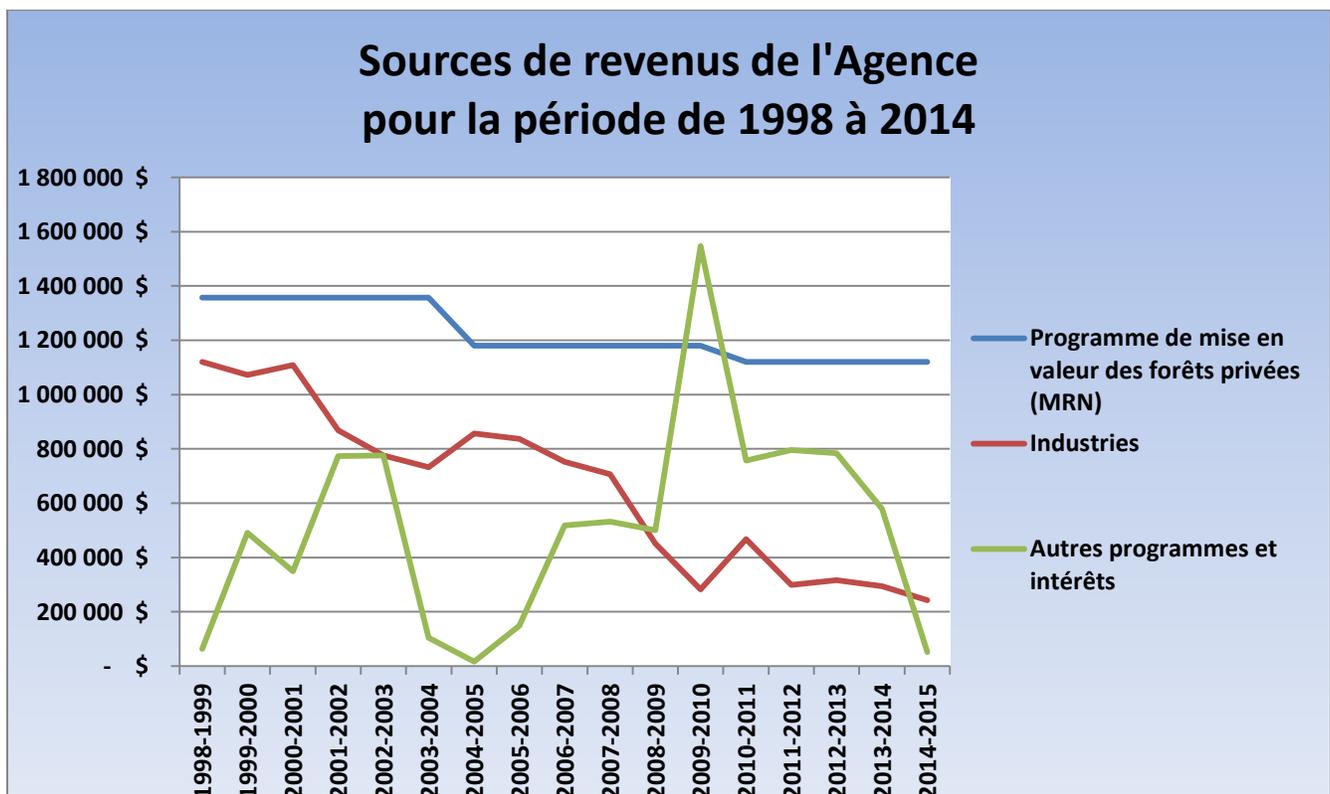
# VOLET STRATÉGIQUE

## BILAN DU DERNIER PPMV

### Revenus

Suivant sa création en 1996, l'Agence a procédé à la réalisation de son premier PPMV. Celui-ci est entré en vigueur le 31 mars 2001. De 1996 à 2001, l'Agence comptait largement sur les contributions industrielles qui s'élevaient à plus d'un million de dollars annuellement et qui, à cette période, ont été aussi importantes que les contributions gouvernementales. En effet, les industrielles contribuaient environ à 45% des budgets de l'Agence soit le plus fort pourcentage de contribution de l'industrie de toute la province. La cotisation industrielle s'élevait alors à 1,35\$ par mètre cube de bois acheté sur le territoire de l'Agence. Des contributions industrielles de plus de 750,000\$ par an ont été maintenues entre 2002 et 2007. Par la suite, la crise forestière suivie de la crise économique mondiale a apporté une chute importante des activités forestières. Les industriels ont ainsi diminué leurs achats de bois à quelques 250,000 mètres cubes par an et leur contribution à 1,00\$ par mètre cube acheté. Le budget gouvernemental du programme de mise en valeur des forêts privées décroît aussi pendant cette période. Le budget de l'Outaouais est donc fragilisé par le fait que son financement provenait traditionnellement en bonne partie de la contribution des industriels de la transformation qui ne compte maintenant que pour un faible pourcentage du budget de l'Agence.

Figure 1 : Sources de revenus de l'Agence pour la période de 1998 à 2014.



Depuis plusieurs années, malgré l'importance démontrée de la nécessité d'investir davantage afin d'améliorer la qualité des approvisionnements futurs en provenance des forêts privées dans l'Ouest du Québec, l'Outaouais n'a jamais reçue sa juste part des crédits gouvernementaux consacrés au programme de mise en valeur des forêts privées pour lui permettre d'assurer minimalement la réalisation des stratégies sylvicoles prévues au plan de protection et de mise en valeur (PPMV).

Au cours des dernières années, le Gouvernement du Québec avait convenu d'utiliser les budgets et programmes « additionnels » pour quelque peu rétablir l'équité du financement forestier entre les régions. Mais plusieurs programmes additionnels ont été coupés. Alors que la disponibilité de l'aide financière et technique est primordiale pour faire cheminer les nouvelles pratiques conformes au développement durable et par opposition aux principes universels de représentativité sur lesquels repose généralement le partage des divers programmes et pactes fiscaux, les investissements dans la forêt privée de l'Outaouais sont de beaucoup inférieurs à la moyenne provinciale par superficie, par volume de production de bois et par propriétaire de lot forestier. Compte tenu de cette limitation, seuls quelques 300 propriétaires sur 10900 peuvent bénéficier des programmes annuellement.

**Figure 2 : Importance relative de la réalité de l'Outaouais et paramètres nécessaires à un partage représentatif de l'enveloppe budgétaire du programme provincial.**

<b>Comparaison de la part de la région de l'Outaouais pour le financement du <i>Programme d'aide à la mise en valeur</i> avec l'ensemble du territoire québécois en 2013</b>			
<b>CRITÈRES</b>	<b>OUTAOUAIS</b>	<b>QUÉBEC</b>	<b>Représentativité</b>
<b>Contribution du ministère des Ressources naturelles au programme PMVFPQ</b>	<b>1 120 000 \$</b>	<b>28,5 millions \$</b>	<b>3,9 %</b>
<b>Superficies forestières privées productives</b>	<b>5 500 km<sup>2</sup></b>	<b>66 000 km<sup>2</sup></b>	<b>8,3 %</b>
<b>Nombre de propriétaires de lots forestiers de 4 hectares et plus</b>	<b>10,900</b>	<b>130 950</b>	<b>8,4 %</b>
<b>Prélèvement admissible selon les plus récents calculs de possibilité forestière</b>	<b>1,61 M m<sup>3</sup></b>	<b>15,0 M m<sup>3</sup></b>	<b>10,8 %</b>
<b>Taxes foncières des boisés privés</b>	<b>5,5 M\$</b>	<b>65 M\$</b>	<b>8,5%</b>

### Stratégie d'aménagement

Les prévisions annuelles des travaux ont été déterminées lors de l'élaboration de la stratégie d'aménagement menant au calcul de la possibilité forestière de 2001. La stratégie d'aménagement impliquait une augmentation du budget d'aménagement de 131%. En effet, le coût total annuel de la stratégie sylvicole développée lors des calculs de possibilité forestière de 2001 était estimé à 5,4 millions de dollars. Cette estimation a été obtenue en tenant compte de la superficie des traitements sylvicoles alloués pour chaque groupe prioritaire et des taux en vigueur pour la saison 2001-2002. Comme le budget annuel d'aménagement n'a jamais dépassé les 2,6 millions \$, la stratégie n'a jamais pu être appliqué tel que prescrit dans le calcul de la possibilité forestière.

Cette stratégie d'aménagement impliquait donc une augmentation du budget de l'Agence de 131% par rapport à 1999-2000. À première vue, une augmentation de 131 % du budget sylvicole de l'Agence pouvait sembler

disproportionnée. Une comparaison avec les autres agences permettait toutefois une justification d'un tel objectif. En effet, si on comparait les revenus des Agences en fonction du volume de bois récolté en forêt privée, on pouvait observer que la quantité de contributions investies par mètre cube de bois récolté dans les forêts de l'Outaouais était de seulement 3,28\$ comparativement à une moyenne provinciale de 7,29\$. Ce résultat classait la région de l'Outaouais à la dernière position par rapport aux autres régions du Québec. L'augmentation de budget impliquée par la stratégie sylvicole ne faisait que ramener l'investissement par mètre cube récolté à un niveau légèrement supérieur à la moyenne provinciale.

Cependant, malgré les efforts de représentations effectués par l'Agence auprès du Ministère des Ressources naturelles du Québec, aucune augmentation du budget de mise en valeur de la forêt privée n'a été octroyée pour l'Outaouais. La moyenne annuelle des revenus de l'Agence se chiffre donc à 1,9 millions \$ depuis l'adoption du premier PPMV en 2001 soit seulement 36% du budget de la stratégie prévue lors de l'élaboration du calcul de possibilité.

**Tableau 1 : Comparaison entre la stratégie d'aménagement de 2001 et les travaux effectués**

<b>COMPARAISON ENTRE LES TRAVAUX SYLVICOLES PRÉVUS PAR L'AGENCE EN FONCTION DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET DES TRAVAUX RÉELLEMENT EFFECTUÉS</b>			
<b>Traitements sylvicoles</b>	<b>Stratégie d'aménagement de 2001</b>		
	<b>Total 100% ha/an</b>	<b>Total ha/an réalisés Moyenne 2001-2013</b>	<b>% de réalisation de la stratégie</b>
Jardinage	1 494	215	14%
Jardinage avec trouée	1 776	3	0%
Coupe d'amélioration	438	121	28%
Coupe à diamètre variable (50-50-V)	1 612	N.D.	N.D.
Coupe à diamètre variable (80-80-20)	1 749	N.D.	N.D.
Éclaircie commerciale	540	365	67%
Éclaircie pré-commerciale	928	388	42%
Reboisement	645	344	53%
Regarni	240	128	53%
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 347	N.D.	N.D.
Entretien de plantation	645	326	50%
Débroussaillage	323	246	76%
Labourage (peuplier)	44	33	75%
<b>Toutes interventions</b>	<b>12 769</b>	<b>2 169</b>	<b>17%</b>

En plus de la diminution des revenus de l'Agence, le coût des activités sylvicoles a augmenté au cours des 20 dernières années et conséquemment, il se plante moins d'arbres et il se traite moins d'hectares de travaux sylvicoles.

## État de l'industrie forestière

Depuis 2005, le secteur de la transformation du bois traverse une des pires crises de son histoire. Conjugués à la baisse structurelle de la demande pour certains produits, le haut niveau d'inventaire de maisons neuves non vendues et les incertitudes sur les marchés hypothécaires américains ont entraîné une baisse marquée des mises en chantier et une chute de la demande pour l'ensemble des produits liés aux activités de construction. Ces difficultés ont été amplifiées par la fluctuation du dollar canadien par rapport à la devise américaine réduisant la rentabilité des entreprises canadiennes de 2008 à 2014. De plus, la concurrence vive des pays en émergence, entre autres la Chine et le Brésil, sur les marchés nord-américains a entraîné des pertes de parts de marché et des fermetures d'usines notamment dans le secteur des pâtes et papiers. Ces facteurs ont eu un impact majeur sur les travailleurs et les communautés qui dépendent des activités de transformation du bois, ce qui s'est traduit par plusieurs centaines de mise à pied en Outaouais et un niveau de récolte de bois fortement réduit en forêt privée.

Pour compléter, la crise économique mondiale est venue reporter de quelques années la reprise tant attendu, fragilisant du même coup tout le secteur de la transformation du bois. Les fermetures des usines de pâtes et papier ont eu un impact important sur le marché des copeaux et des bois de qualité pâte. Le secteur du sciage feuillu en Outaouais a été fragilisé par la diminution des marchés pour écouler la partie pâte des tiges récoltées. Dans son ensemble, toutes les usines de l'Outaouais ont vécu des diminutions de production, ce qui a entraîné à la baisse leurs achats de bois. Au bilan, plusieurs usines de transformation du bois ont dû fermer leurs portes de façon temporaire ou permanente. Par exemple :

- L'usine de pâte feuillue de Smurfit Stone Container de Portage-du-Fort a été fermée en 2008 et démantelée par la suite.
- L'usine de pâte feuillue Papiers Fraser de Thurso a fermé en 2009 pendant environ 15 mois avant qu'elle ne soit rachetée par Fortress Cellulose Spécialités.
- L'usine de Produit Forestier Coulonge de Litchfield qui avait fermé ses portes au milieu des années 2000 a changé de mains pour devenir aujourd'hui Jovalco qui a maintenant fermé ses portes pour une période indéterminée.
- L'usine de Pin Davidson a été fermée puis a été rachetée par un groupe d'investisseurs mais n'est demeurée en fonction que très peu de temps pour être refermée de façon permanente.
- L'usine Profolia de Commonwealth Plywood située à Denholm est fermée depuis plusieurs années.
- L'usine de bardeau de cèdre de Maibec à Clarendon est également fermée depuis plusieurs années.
- L'usine de papier journal de Produits Forestier Résolu de Gatineau, anciennement Bowater, a fermé pendant un peu plus de 2 ans, en 2010 et 2011, ce qui a considérablement affecté son usine de sciage de Maniwaki qui a dû cesser ses opérations à plusieurs reprises à cause d'inventaires trop importants de copeaux.
- L'usine de sciage de feuillus durs Franc-Bois a fermé ses portes en 2002 alors que celles de Makibois et Sylvio Brunet & fils ont toutes deux fermé en 2005.
- L'usine de sciage résineux de Domtar à Grand-Remous ainsi que celle de Ced-Or à Déléage ont également fermé en 2006.

Bien que le marché semble vouloir s'améliorer un peu, la demande pour le bois reste modeste particulièrement pour les bois de qualité inférieure et qui demeure en proportion, la partie importante du volume récolté.

## Récolte de bois vs Prélèvement admissible

Il existe deux sources d'informations permettant de suivre la majeure partie des prélèvements en forêt privée lorsque les bois sont mis en marché: les offices et syndicat de producteurs de bois et le ministère des Ressources naturelles. Le suivi des prélèvements est beaucoup plus problématique pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations. Pour ces produits, il n'existe aucune donnée vérifiable. Par contre, cette absence d'information peut être compensée sommairement par les inventaires décennaux du ministère des Ressources naturelles. Ces derniers permettent de faire une appréciation du volume de bois sur pied et du niveau de prélèvement admissible sur forêt privée.

Depuis 2011, il ne se récolte que quelque 200,000 à 300,000 mètres cubes de bois primaires en Outaouais sur une possibilité forestière qui dépasse maintenant 1,6 million de mètres cubes annuellement. Présentement, la récolte est de moins de 15% de ce que la forêt peut produire annuellement en Outaouais et les conseillers forestiers peinent à réaliser des travaux sylvicoles qui produisent de la fibre industrielle. Pour les peuplements en perdition, les difficultés de marché empêchent la récupération et la remise en production. De plus, les budgets insuffisants privent les sylviculteurs des accompagnements financiers nécessaires à une récolte qui ne fait plus ses frais.

#### **Territoire couvert par l'Office des producteurs de bois de la Gatineau :**

La récolte annuelle moyenne de toutes les essences et de tous les produits pour les bois déclarés se chiffre en moyenne à 176 579 m<sup>3</sup> par année pour la période de 2004 à 2014 par rapport à la possibilité forestière de 334 168 m<sup>3</sup> annuellement pour le territoire couvert par la plan conjoint de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau.

Ce niveau de récolte correspond à peine à 53% du prélèvement admissible pour la même période. Même si on ajoutait à ce volume de livraison une certaine proportion pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations, il n'en demeure pas moins que la récolte est bien en deçà de la capacité productive de la forêt. Le tableau 1 nous permet de constater que pour l'ensemble du territoire couvert par l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, les prélèvements moyens ne dépassent pas les prélèvements admissibles pour aucun groupe d'essence. Dans les cas des feuillus durs, une marge suffisante existe pour tenir compte de la récolte de bois de chauffage non inclus au volume de livraison.

**Tableau 2 Évolution du total de la possibilité, tous produits, territoire de plan conjoint de la Gatineau  
m<sup>3</sup> solide/an**

<b>Groupes d'essences</b>	<b>Prélèvement admissible 1987 m<sup>3</sup> solide/an</b>	<b>Prélèvement admissible 2001 m<sup>3</sup> solide/an</b>	<b>Prélèvement admissible 2013 m<sup>3</sup> solide/an</b>	<b>Récolte moyenne de la période 2004 à 2013 m<sup>3</sup> solide/an (excluant le bois de chauffage)</b>
SEPM	50 000	66 805	80 658	51 983
Autres Résineux	50 000	68 566	79 165	16 579
<b>Total résineux</b>	<b>100 000</b>	<b>135 371</b>	<b>159 823</b>	<b>68 562</b>

Érables	48 000	33 116	46 332	7 701
Peupliers	102 460	89 076	160 832	81 349
Autres feuillus	37 540	76 605	70 559	18 967
<b>Total feuillus</b>	<b>188 000</b>	<b>198 797</b>	<b>277 723</b>	<b>108 017</b>
<b>Total toutes essences</b>	<b>288 000</b>	<b>334 168</b>	<b>437 546</b>	<b>176 579</b>

### **Territoire couvert par l'Office des producteurs de bois du Pontiac :**

La récolte annuelle moyenne de toutes les essences et de tous les produits pour les bois déclarés se chiffre en moyenne à 158 776 m<sup>3</sup> par année pour la période de 2004 à 2014 par rapport à la possibilité forestière de 356 780 m<sup>3</sup> annuellement pour le territoire couvert par la plan conjoint de l'Office des producteurs de bois du Pontiac.

Ce niveau de récolte correspond à peine à 45% du prélèvement admissible pour la même période. Tout comme pour la région de la Haute Gatineau, même si on ajoutait à ce volume de livraison une certaine proportion pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations, il n'en demeure pas moins que la récolte est bien en deçà de la capacité productive de la forêt. Le tableau 1 nous permet de constater que pour l'ensemble du territoire couvert par l'Office des producteurs de bois du Pontiac, les prélèvements moyens ne dépassent pas les prélèvements admissibles pour aucun groupe d'essence. Dans les cas des feuillus durs, une marge suffisante existe pour tenir compte de la récolte de bois de chauffage non inclus au volume de livraison.

**Tableau 3 Évolution du total de la possibilité, tous produits, territoire de plan conjoint du Pontiac  
m<sup>3</sup> solide/an**

<b>Groupes d'essences</b>	<b>Prélèvement admissible 1987 m<sup>3</sup> solide/an</b>	<b>Prélèvement admissible 2001 m<sup>3</sup> solide/an</b>	<b>Prélèvement admissible 2013 m<sup>3</sup> solide/an</b>	<b>Récolte moyenne de la période 2004 à 2013 m<sup>3</sup> solide/an (excluant le bois de chauffage)</b>
SEPM	60 000	51 213	76 255	28 870
Autres Résineux	66 000	72 750	139 623	33 111
<b>Total résineux</b>	<b>126 000</b>	<b>123 963</b>	<b>215 878</b>	<b>61 980</b>
Érables	75 000	68 059	85 141	23 069

Peupliers	78 600	86 190	149 842	56 744
Autres feuillus	75 400	78 568	105 300	16 983
<b>Total feuillus</b>	<b>229 000</b>	<b>232 817</b>	<b>340 283</b>	<b>96 796</b>
<b>Total toutes essences</b>	<b>355 000</b>	<b>356 780</b>	<b>556 161</b>	<b>158 776</b>

**Territoire couvert par le Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (Section Outaouais) :**

La récolte annuelle moyenne de toutes les essences et de tous les produits pour les bois déclarés se chiffre en moyenne à 78 894 m<sup>3</sup> par année pour la période de 2006 à 2014 par rapport à la possibilité forestière de 528 951 m<sup>3</sup> annuellement pour le territoire couvert par le plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (section Outaouais).

Ce niveau de récolte correspond à peine à 15% du prélèvement admissible pour la même période. Tout comme pour la région de la Haute Gatineau et du Pontiac, même si on ajoutait à ce volume de livraison une certaine proportion pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations, il n'en demeure pas moins que la récolte est bien en deçà de la capacité productive de la forêt.

**Tableau 4 Évolution du total de la possibilité, tous produits, territoire de plan conjoint de Labelle (Section Outaouais), m<sup>3</sup> solide/an**

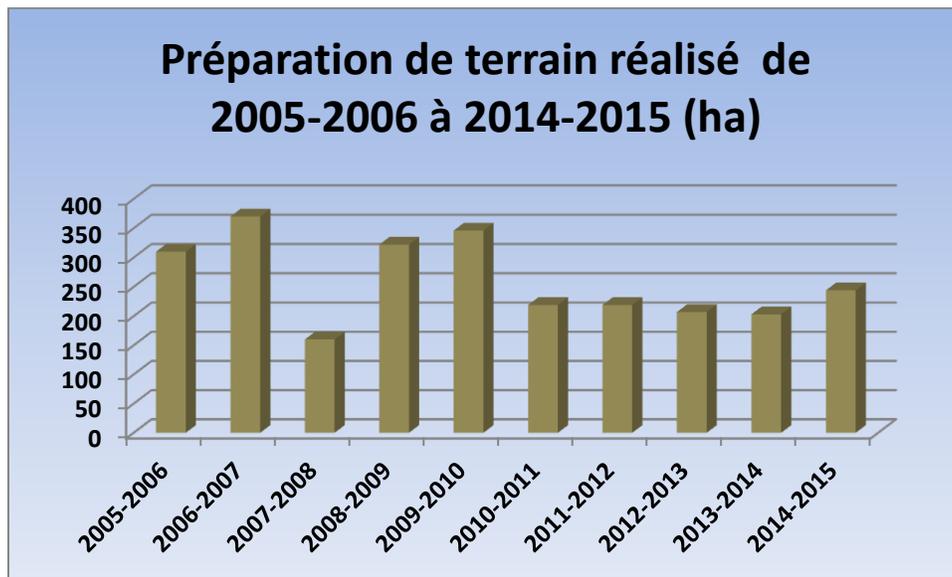
Groupes d'essences	Prélèvement admissible 1987 m <sup>3</sup> solide/an	Prélèvement admissible 2001 m <sup>3</sup> solide/an	Prélèvement admissible 2013 m <sup>3</sup> solide/an	Récolte moyenne de la période 2006 à 2013 m <sup>3</sup> solide/an (excluant le bois de chauffage)
SEPM	75 000	54 637	71 611	8 669
Autres Résineux	90 000	79 299	147 025	9 357
<b>Total résineux</b>	<b>165 000</b>	<b>133 936</b>	<b>218 636</b>	<b>18 026</b>
Érables	185 000	136 195	145 858	20 347
Peupliers	90 000	93 798	105 477	22 610
Autres feuillus	140 000	165 022	154 376	17 910
<b>Total feuillus</b>	<b>415 000</b>	<b>395 015</b>	<b>405 711</b>	<b>60 868</b>

<b>Total toutes essences</b>	<b>580 000</b>	<b>528 951</b>	<b>624 347</b>	<b>78 894</b>
------------------------------	----------------	----------------	----------------	---------------

Traitements sylvicoles

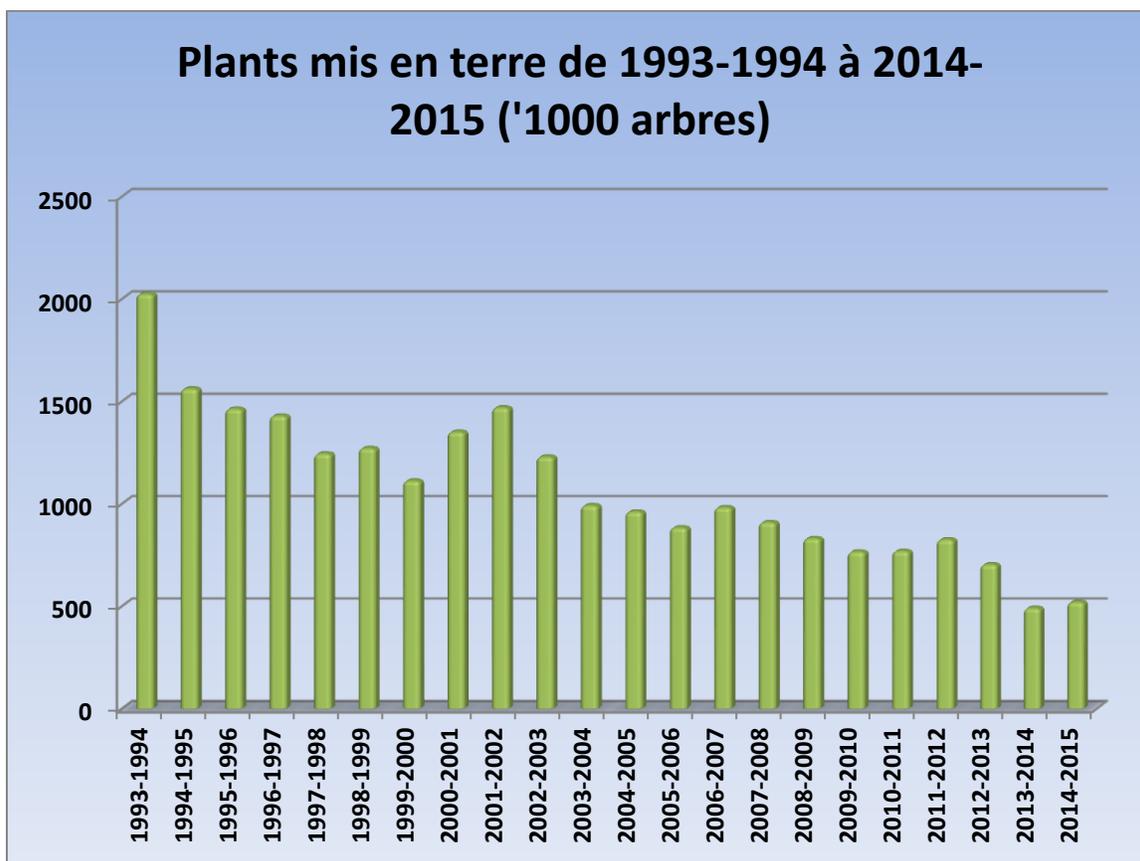
Le coût des activités sylvicoles a augmenté au cours des 20 dernières années et conséquemment, il se plante moins d'arbres et il se traite moins d'hectares de travaux sylvicoles. Par exemple, même si les investissements en reboisement (préparation de terrain, mise en terre et entretien de jeunes plantations) sont restés stables, le reboisement est passé de 2 millions de plants mis en terre en 1993-1994 à quelque 600,000 plants mis en terre en 2013. Les investissements à la préparation de terrain ont aussi été stables mais ils ont diminués en superficies.

**Figure 3 : Préparation de terrain réalisé de 2005 à 2014**



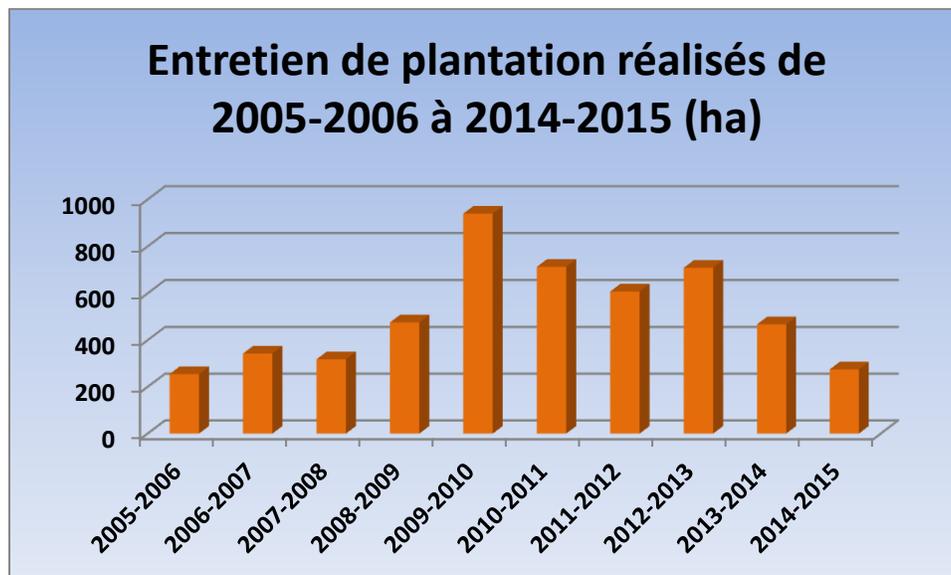
Le reboisement a surtout diminué dans le sud du territoire où il ne se fait plus de coupes totales grâce à l'amélioration de la réglementation municipale. De plus, le MAPAQ a durci ses positions concernant le reboisement des friches dans la Petite-Nation où on favorise le retour à la terre, la production agricole diversifiée et les produits du terroir.

Figure 4 : Plants mis en terre de 1993 à 2014



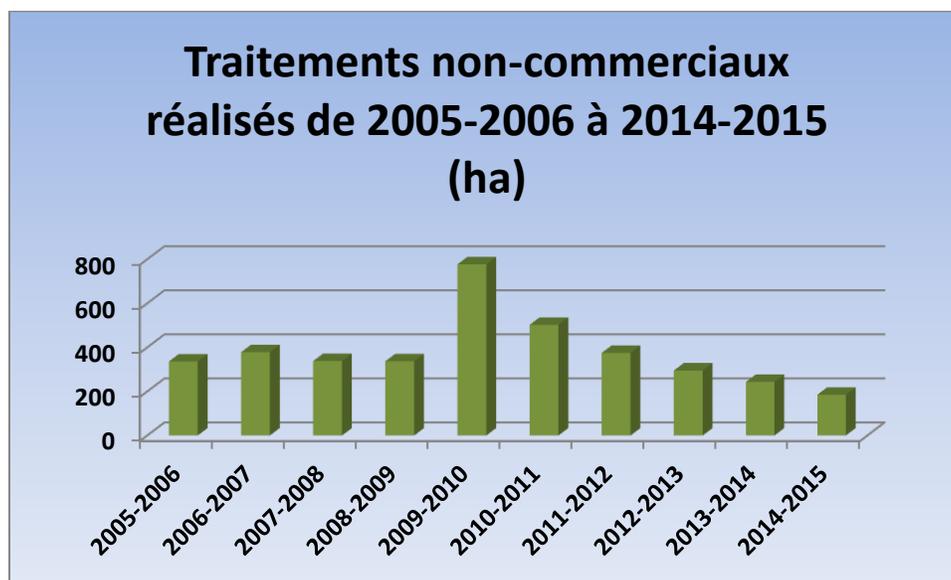
Les investissements en entretien de plantations ont suivi pendant une période la tendance du nombre de plants mis en terre, avant d'augmenter pendant la crise forestière afin de récupérer un « backlog » d'entretien à faire. En effet, les conseillers forestiers accrédités ont dû privilégier, dans leur planification sylvicole, la protection des investissements déjà consentis et les séquences normales de travaux qui doivent se réaliser lorsqu'on procède au reboisement.

Figure 5 : Entretien de plantation réalisé de 2005 à 2014.



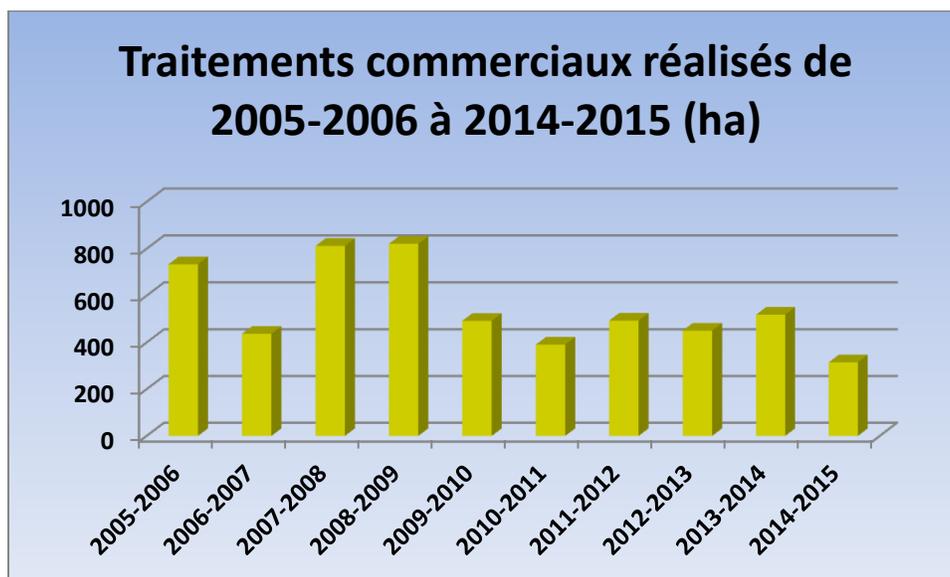
De plus, pendant la crise forestière où les travaux commerciaux ont diminués depuis 2007, les budgets de l'Agence ont été réorientés vers l'entretien de plantations existantes, vers l'entretien de jeunes forêts naturelles et vers des travaux non commerciaux tel l'éclaircie de jeunes peuplements naturels de feuillus tolérants et intolérants et des coupes intermédiaires qui ne génèrent pas de bois commercial quand les usines roulent au ralenti.

Figure 6 : Traitements non-commerciaux réalisés de 2005 à 2014.



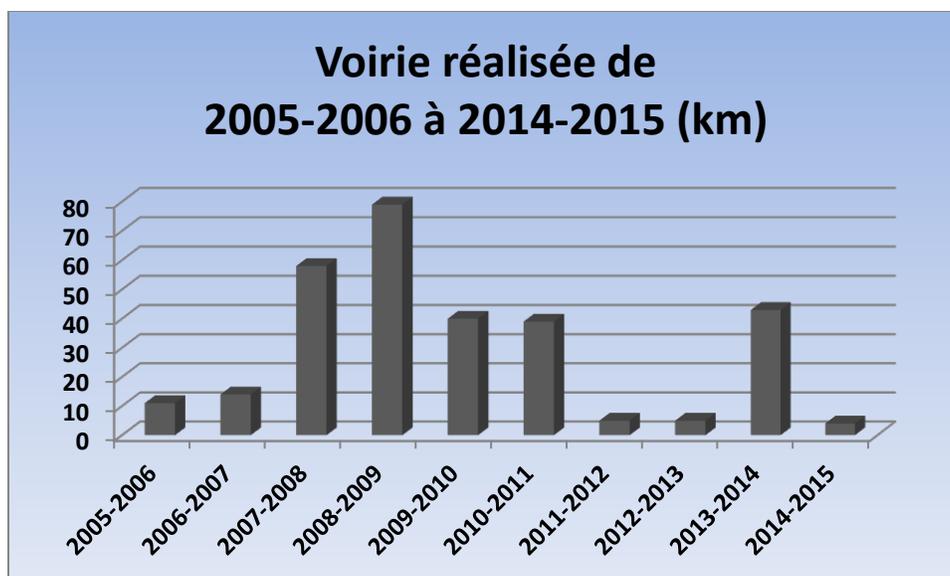
Le conseil d'administration de l'Agence a adopté un plan d'action en 2006-2007 qui préconisait un virage rapide vers la réalisation de travaux commerciaux. Toutefois, la crise forestière, les fermetures d'usines et la diminution sévère des besoins des marchés du bois en Outaouais sont venus atténuer ce virage. En 2007 et 2008, les hectares de travaux commerciaux réalisés ont plus que doublé, (Figure 11) passant de quelques 400 à 800 hectares par an. Ensuite, la fermeture de deux usines de pâtes feuillues (Smurfit Stone et Papiers Fraser) ainsi que les difficultés que vivent depuis les organismes de producteurs de bois à mettre en marché les produits primaires en provenance des boisés privés ont occasionné des baisses de récolte du bois partout en Outaouais et notamment, des réductions des hectares de travaux commerciaux réalisés.

**Figure 7 : Traitements commerciaux réalisés de 2005 à 2014.**



Pour ce qui est de la voirie forestière, l'Agence ne subventionne que des travaux qui sont nécessaires à un accès forestier suffisant lorsque des traitements sylvicoles sont prescrits.

**Figure 8 : Voirie forestière réalisée de 2005 à 2014.**



Depuis 2012-2013, l'Agence ne finance plus la réalisation de plans d'aménagement forestier. Le propriétaire doit donc maintenant assumer entièrement le coût de réalisation de son plan d'aménagement.

Figure 9 : Nombre de plans d'aménagement forestier réalisés de 2005 à 2014.

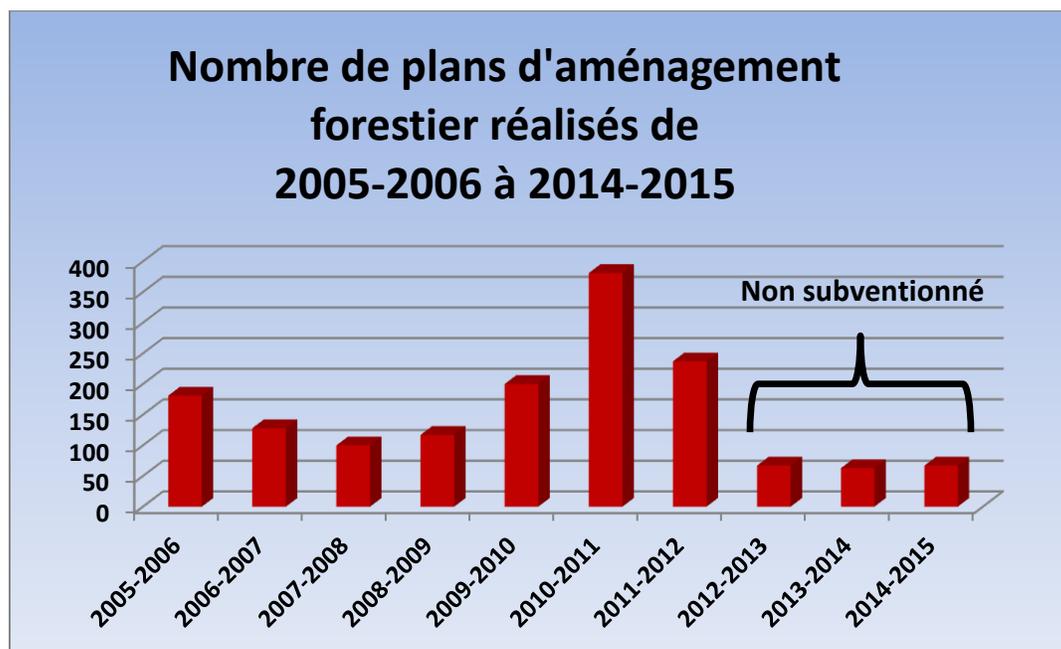
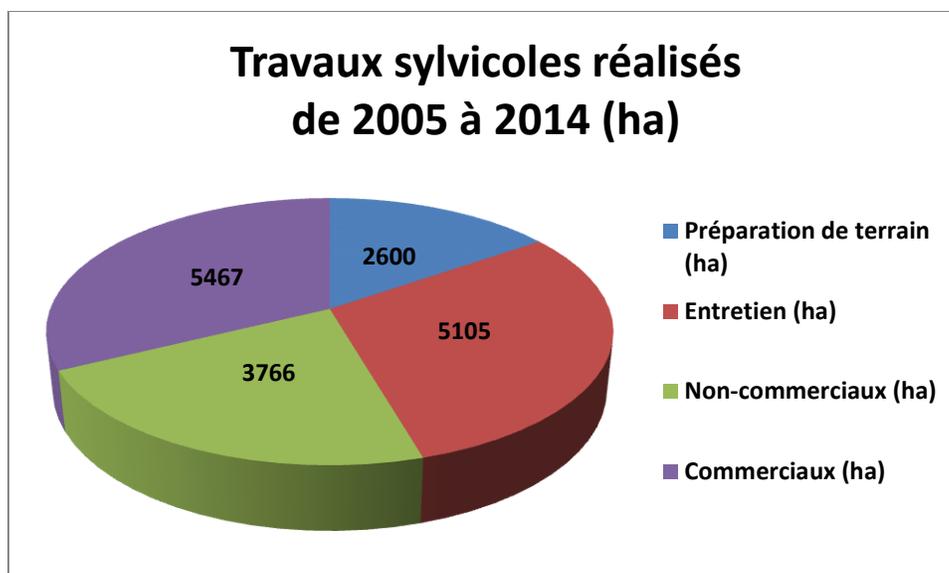


Figure 10 : Proportion des travaux sylvicoles réalisés de 2005 à 2014.

## Travaux sylvicoles réalisés de 2005 à 2014 (ha)



**Tableau 5 : Historique des travaux sylvicoles de 2005 à 2014.**

Travaux	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Préparation de terrain (ha)	310	370	160	322	346	219	219	207	203	244
Entretien (ha)	255	343	318	476	940	713	608	709	468	275
Non-commerciaux (ha)	336	378	338	337	777	502	375	295	243	185
Commerciaux (ha)	734	437	812	821	493	391	494	451	519	315
Voirie (km)	11	14	58	79	40	39	5	5	43	4

### **POSSIBILITÉ FORESTIÈRE 2013 (Source : Génivar et PPFQ, 2013)**

Un calcul de possibilité de récolte forestière a été réalisé pour les forêts privées de l'Outaouais de moins de 800 ha. L'approche méthodologique retenue pour calculer la possibilité s'appuie sur le même principe que la formule de Meyer, une formule où l'on applique un taux d'accroissement à la forêt pour calculer le stock sur pied à la fin de l'horizon de calcul. Ainsi, le taux de croissance annuelle agit donc comme un taux d'intérêt composé.

Les possibilités forestières ont été calculées à l'aide du logiciel Forposs. Ils ne tiennent pas compte des travaux sylvicoles pouvant être réalisés et qui pourraient avoir un effet positif sur la possibilité forestière. De plus, on ne fait pas croître les superficies des classes d'âge 0 et 10 ans, même si au cours de l'horizon de calcul une proportion non négligeable d'entre elles contiendront des volumes commerciaux et feront augmenter le volume marchand sur pied. De même, elles ne tiennent pas compte du fait que les propriétaires ne sont pas tous actifs ou actifs à des niveaux très différents.

L'analyse du volume sur pied montre une moyenne de 135 m<sup>3</sup>/ha dans l'ensemble des strates et de 157 m<sup>3</sup>/ha dans les strates de 30 ans et plus. Comme on peut le constater en examinant la répartition des superficies par classe d'âge, la structure de la forêt de l'Agence n'est pas type «normale» et la classe d'âge 50 ans est surreprésentée par rapport aux autres classes d'âge. En considérant l'âge de maturité des essences, la forêt du territoire présente une surabondance de peuplements matures particulièrement dans les groupes SEP et des feuillus de lumière.

À la suite de l'application des hypothèses forestières définies dans le document produit par Génivar et la Fédération des producteurs forestiers du Québec, la possibilité forestière attribuée à l'accroissement du volume sur pied du territoire de l'Agence a été estimée à 1 372 725 m<sup>3</sup>/an, toutes essences confondues. Cette possibilité forestière correspond à un rendement moyen de 2,83 m<sup>3</sup>/ha/an.

Considérant l'âge d'exploitabilité économique des essences, un volume de récolte conjoncturel a été identifié. Ainsi, pour le territoire de l'Agence, 75 % des volumes de bouleau à papier et 100 % des peupliers et du groupe SEP de la classe d'âge de 70 ans et plus ont été rendus disponibles à la récolte. Ce volume conjoncturel est évalué à 242 272 m<sup>3</sup>/an pour le territoire de l'Agence représentant 0,37 % du volume sur pied.

Au total, la possibilité de récolte forestière pour le territoire de l'Agence a été estimée à 1 614 997 m<sup>3</sup>/an, toutes essences confondues. Le tableau suivant présente la possibilité forestière ventilée par essence, ou groupe d'essences.

**Tableau 6: Possibilité de récolte forestière annuelle pour le territoire de l'Agence pour la période 2013-2023 (m<sup>3</sup>/an) (Source : Génivar & FPFQ, 2013)**

	Essences ou groupes d'essences	Possibilité liée à l'accroissement naturel	Volume conjoncturel (peuplements de 70 ans et plus)	Possibilité totale
Essence en forêt naturelle	SEP	171 621	49 448	221 069
	PI	181 541	0	181 541
	AR	180 270	0	180 270
	PE	260 702	155 141	415 843
	BOP	48 651	37 682	86 333
	BOJ	28 318		28 318
	ERR	102 346	0	102 346
	ERS	176 193	0	176 193
	AF	215 999	0	215 999
Essence en plantation	EPB	1 520	0	1 520
	EPN	472	0	472
	PIG	629	0	629
	EPO	0	0	0
	PI	4 463	0	4 463
	<b>TOTAL</b>	<b>1 372 725</b>	<b>242 272</b>	<b>1 614 997</b>

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les éléments de préoccupation ont été regroupés sous trois thèmes, huit enjeux et douze orientations. Les thèmes sont d'ordre économique, social et environnemental. Les enjeux réfèrent à ce qui risque d'être mis en péril sans intervention adéquate. Ils répondent à la question : « Que veut-on privilégier? » « Comment l'Agence va-t-elle prioriser ses actions en considérant les ressources disponibles? ». Les orientations correspondent aux grands axes d'intervention à suivre afin de répondre aux préoccupations de chaque enjeu. Les objectifs viennent préciser les résultats à atteindre, ou les solutions à mettre en place, pour permettre de corriger les situations problématiques.

**Huit (8) enjeux stratégiques ont été identifiés dans cette planification stratégique. Ils se déclinent comme suit :**

1) L'accès au marché pour du bois primaire issu des forêts privées/ L'adaptation entre les capacités de production de la forêt privée et les besoins des marchés

Le potentiel économique de la forêt privée régionale est loin d'être utilisé de façon optimale. La récolte de volume ligneux, mais aussi le potentiel faunique, acéricole, et des produits forestiers non ligneux (PFNL) méritent un développement important. Une amélioration et une optimisation de l'approvisionnement des usines à partir des forêts privées est possible et souhaitable, au bénéfice économique des communautés locales, des usines et des propriétaires pour lesquels les revenus des forêts privées ne défraient même plus le coût des taxes foncières. Des stratégies doivent être mises de l'avant pour répondre aux besoins en fibres de l'industrie, tout en favorisant la récolte optimale sur forêt privée. Au cours des dix dernières années avant la crise forestière, les producteurs privés ont récolté jusqu'à 900,000 mètres cubes annuellement sur le territoire de l'Agence. Il est possible de faire un bon aménagement des forêts privées à condition de prioriser la récolte des bois issus de catastrophes naturelles, les bois issus d'éclaircies de plantations et les bois de sylviculture, notamment les peupliers, les bouleaux et les sapins qui sont déjà à maturité et commercialisables lors d'interventions d'éclaircies commerciales. Une récolte optimale de 60% de la possibilité forestière des boisés privés pourrait injecter plus de 70 millions de dollars annuellement dans l'économie régionale.

2) Une forêt en santé/ L'état de la forêt privée en contenu et contenance

La connaissance actuelle de la forêt privée régionale dénote un certain déséquilibre entre son contenu, les essences et volumes en croissance et les volumes récoltés. Des superficies importantes de plantations arrivent aujourd'hui à un stade de première et deuxième éclaircie. La nature et la qualité de ces tiges aujourd'hui disponibles ne satisfont pas nécessairement aux besoins des marchés. La crise forestière qui perdure depuis 2005 a causé une diminution importante des récoltes de bois et a contribué à l'accroissement de la possibilité forestière. Aujourd'hui une certaine surreprésentation des peuplements prêts à être récoltés, notamment les sapins, les peupliers faux trembles, et les bouleaux font en sorte qu'il faudrait optimiser la récolte au cours des années qui viennent. La recherche du maintien d'une forêt en santé implique de se préoccuper de la vulnérabilité des peuplements aux éventuelles perturbations naturelles, et des impacts pressentis des changements climatiques qui s'installent. Le maintien d'une forêt en santé nécessite des investissements sylvicoles adéquats et ponctuels, en plus d'une planification stratégique afin d'atteindre les objectifs retenus.

### 3) L'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés

La nature des propriétaires a changé au fil des ans. Pour plusieurs de ceux-ci, l'aménagement forestier est devenu secondaire au profit d'une utilisation « loisir » de leurs propriétés. Plus de 35% des propriétaires de boisés privés ne récoltent plus de bois pour des fins industrielles. Même pour plusieurs propriétaires de longue date, les programmes d'aide à la mise en valeur de leurs boisés sont encore inconnus ou méconnus. Une valorisation des interventions sylvicoles est préconisée afin de mieux les renseigner sur la nature des travaux sylvicoles. D'autres incitatifs doivent être offerts, notamment en matière de formation, d'information et de fiscalité, pour encourager plus de propriétaires à aménager et récolter.

### 4) Amélioration des conditions des travailleurs forestiers et favoriser la rétention de la main d'œuvre

La capacité de produire du bois primaire en quantité suffisante pour satisfaire aux marchés est tributaire de la présence de main d'œuvre qualifiée et intéressée, de conditions de travail intéressantes et valorisantes pour les ouvriers forestiers. Les travailleurs forestiers en Outaouais, ceux qui restent, sont vieillissants. Les propriétaires ont en moyenne 62 ans et devront se fier à des entrepreneurs forestiers pour les travaux de récolte. La flotte d'équipements forestiers et de transport du bois en Outaouais est désuète. La plupart des équipements ont plus de vingt-cinq ans. Il faut développer des stratégies pour contrecarrer la diminution constante de la main- d'œuvre forestière.

## **Autres enjeux qui pourraient être priorisés selon l'accès à des budgets équitables et suffisants :**

### 5) Diffusion de l'information. L'acquisition et le transfert de connaissances

Une saine gestion des forêts privées passe par l'amélioration des connaissances des propriétaires et des acteurs de la forêt privée sur les aspects politiques, administratifs, économiques et scientifiques de l'aménagement des forêts, ce qui permettrait une meilleure qualité des interventions et une plus grande pertinence des investissements. Faute de budgets, à ce jour, l'Agence a peu investi dans la diffusion des résultats de recherche des partenaires (ISFORT, MFFP, FPIinnovations) et le transfert technologique.

### 6) Habitats et populations fauniques et floristiques

La forêt est un milieu de vie. Sa qualité est directement reliée à sa capacité de soutenir une population faunique et floristique, source de biodiversité, mais aussi de richesses. Chasse, pêche, services écologiques, récréation en nature et écotourisme sont sources d'apports économiques importants. La pérennité des populations fauniques et floristiques dépend du maintien de la qualité des habitats et des actions en ce sens sont préconisées. Faute de budgets, à ce jour, et faute de partenariats convenus avec le MMMFP, la CRÉO et la Fondation de la Faune, l'Agence a peu investi dans la diffusion des projets faunes sur terres privées de l'Outaouais.

7) L'intégration aux pratiques de la forêt privée des notions émergentes et des modalités particulières d'aménagement et de réglementation en matière de protection et de conservation des ressources

L'aménagement forestier durable, l'aménagement écosystémique -- aménagement en fonction des caractéristiques de la forêt naturelle, la certification forestière, la protection des milieux humides et la prise en compte de l'impact des changements climatiques sont toutes des notions qui se sont développées au cours des dernières années. Leur portée n'est pas encore totalement connue, leur maîtrise est encore à développer, leurs impacts sont encore imprécis, mais toutes s'imposent ou s'imposeront de plus en plus. Il importe qu'elles soient, à leur mérite, intégrées dans les pratiques de l'Agence selon la disponibilité des budgets pour assurer le développement durable. Les propriétaires ont besoin d'incitatifs que l'Agence ne peut offrir faute de financement adéquat.

8) L'arrimage des programmes aux changements économiques, sociaux et environnementaux

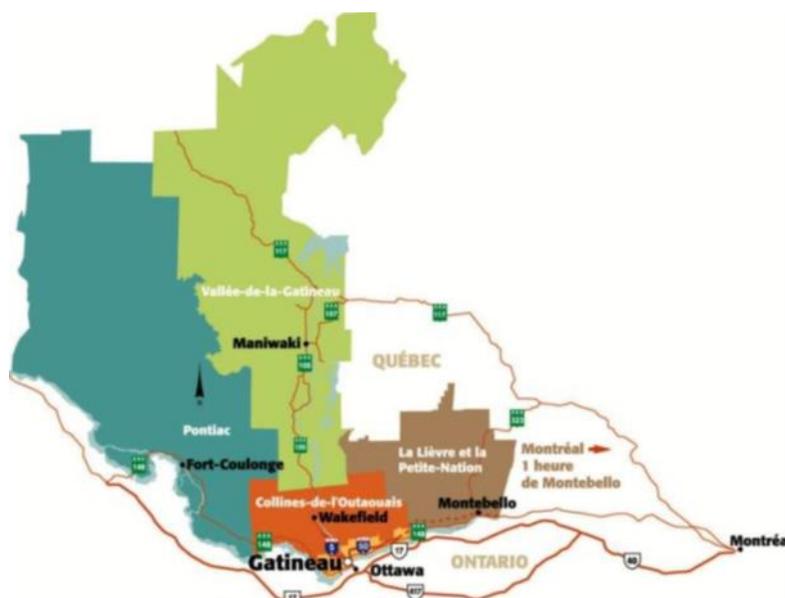
Dans un contexte de gestion durable et d'amélioration continue, il revient à l'Agence de gérer ses programmes afin de s'harmoniser aux besoins et aux contraintes du milieu et aux changements de valeurs dans la société. Pour s'arrimer à ces changements et à l'évolution des valeurs, l'Agence doit constamment revoir les aspects normatifs de ses programmes, les faire évoluer en fonction des attentes de partenaires et des outils qu'ils détiennent (PRDIRT et schémas d'aménagement), voir à prioriser un panier d'activités suivant l'évolution de ces valeurs économiques, sociales et environnementales et partager la responsabilité des enjeux et des actions partenariales qui s'imposent. Notamment, une préoccupation accrue d'ajuster les méthodes sylvicoles appropriées au changement devra tenir compte des espèces menacées ou vulnérables (EMV), des changements climatiques, des insectes nuisibles et des plantes envahissantes.

# VOLET CONNAISSANCE

## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

L'Outaouais est situé à l'extrême sud-ouest du Québec, entre l'Abitibi-Témiscamingue au nord-ouest, les Laurentides à l'est et l'Ontario au sud. La rivière des Outaouais constitue d'ailleurs une frontière naturelle entre le Québec et l'Ontario. L'Outaouais couvre une superficie de 33 060 kilomètres carrés. La zone urbaine est représentée par la nouvelle ville de Gatineau, née le 1er janvier 2002 de la fusion des villes d'Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson-Angers. Située au sud de la région, Gatineau est un pôle démographique, d'emploi et un moteur économique régional majeur. Elle se classe au 4e rang parmi les villes les plus peuplées au Québec. La zone rurale est, quant à elle, constituée de quatre municipalités régionales de comté (MRC), soit les Collines-de-l'Outaouais, Papineau, le Pontiac et la Vallée-de-la-Gatineau. Comme on compte une forte concentration d'employés du gouvernement fédéral, l'Outaouais se classe au premier rang des régions du Québec pour ce qui est de la proportion des emplois régionaux relevant du secteur tertiaire, soit 83% de son PIB régional. (Source CRÉO)

Territoire	Population 2012	Superficie en terre ferme	Densité de population
------------	-----------------	---------------------------	-----------------------



## POPULATION

La population de l'Outaouais est estimée à 377 725 habitants en 2012. La région continue de tirer profit de la migration interrégionale, même si les gains n'ont été que de 243 personnes en 2011-2012, comparativement à plus de 1 000 au cours des quatre années précédentes. (Source : Institut de la statistique, Bilan démographique, Édition 2013).

Avec un âge médian de 40,4 ans, la population de l'Outaouais est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. La part des moins de 20 ans (22,8 %) y est supérieure à la moyenne québécoise tandis que la part des 65 ans et plus (13,4 %) est la plus faible après celle du Nord-du-Québec. Quant à la proportion des 20-64 ans (63,8 %), elle est parmi les plus élevées du Québec. (Source : Institut de la statistique, Bilan démographique, Édition 2013).

**Tableau 7 – Population de la Ville de Gatineau et des MRC en 2012**

	<b>nombre</b>	<b>%</b>	<b>Km2</b>	<b>%</b>	<b>hab/ km2</b>
Ville de Gatineau	271 846	71	345	1	788
MRC Collines-de-l'Outaouais	46 910	13	2033	7	23,1
MRC Papineau	22 726	6	2927	10	7,8
MRC Vallée-de-la-Gatineau	20 888	6	12 375	41	1,7
MRC Pontiac	14 390	4	12 824	42	1,1
<b>Total</b>	<b>377 725</b>	<b>100</b>	<b>30 504</b>	<b>100</b>	<b>12,4</b>

## TRAVAIL

Historiquement, la région de l'Outaouais affiche un taux de chômage plus faible que l'ensemble du Québec et un revenu moyen parmi les plus élevés de toutes les régions administratives. En effet, pour janvier 2014 le taux de chômage au Québec était de 7,5% alors qu'il était à 6,8% en Outaouais pour la même période. Quelque 196 700 personnes sont actives sur le marché de l'emploi. Notons cependant, que la population des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, du Pontiac et de Papineau ont une très forte dépendance aux transferts gouvernementaux notamment à l'Assurance emploi et à la Sécurité du revenu.

Le secteur des services accapare 164 800 emplois alors que le secteur de la production e biens accapare 27 700 emplois en 2014. L'administration publique et le secteur des services prennent donc une place prépondérante en Outaouais par rapport à ce que l'on retrouve ailleurs au Québec. La main-d'œuvre outaouaise est appréciée tant pour son haut niveau de scolarisation que pour son taux de bilinguisme important.

<b>Emplois des entreprises de l'Outaouais (MRNF &amp; ISQ 2012)</b>	
Emplois industries des produits du bois 1re, 2e et 3e transformation et autres produits du bois	830
Industries de la fabrication du papier	1017
Emplois en forêt (2010)	600
<b>Total</b>	<b>2447</b>

## ÉCONOMIE

L'activité économique, influencée par la forte présence de l'administration publique fédérale en Outaouais, est concentrée dans le secteur des services avec 84,5 % du PIB comparativement à 72 % au Québec. À l'inverse, les industries productrices de biens produisent 15,5 % du PIB en Outaouais comparativement à 27,9 % pour le Québec. Parmi ces industries, l'Outaouais se démarque toutefois dans la foresterie et l'exploitation forestière, les activités de soutien à l'agriculture et dans le secteur de la construction témoignant de l'importance de ces activités pour l'économie régionale.

La région bénéficie d'un environnement d'affaires des plus favorables : la vitalité du marché du travail, le bassin important de consommateurs potentiels, le niveau de bilinguisme élevé, la présence de plusieurs organismes internationaux facilitant l'accès à de nouveaux marchés, la présence de plusieurs entreprises de petites tailles et l'autonomie financière de ses résidents sont parmi les atouts indéniables de l'Outaouais pour la création d'entreprises. Toutefois la faible diversification des marchés de l'Outaouais est étonnante en raison de la présence

de nombreux organismes à caractère international (ambassades, organisations non gouvernementales, ministères, etc.). L'entrepreneuriat est étroitement associé à la capacité du milieu à se prendre en main.

Les données révèlent de fortes disparités entre l'urbain, qui affiche au cours des dernières années une bonne performance et de l'autre côté, le milieu rural qui se classe parmi les territoires québécois les plus défavorisés pour le nombre de jeunes, le revenu des ménages, la dépendance aux transferts gouvernementaux, la proportion de familles à faible revenu et le nombre de résidents sans diplômes. Les indicateurs économiques affichent une dévitalisation particulièrement importante dans les MRC Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau.

## INDUSTRIE FORESTIÈRE

En février 2014, 27 usines de la région détenaient un permis d'exploitation d'usine de transformation primaire du bois. Ce permis est requis pour transformer plus de 2 000 m<sup>3</sup> de bois rond annuellement. Au total, la consommation autorisée annuellement s'élève à 5 592 210 m<sup>3</sup>, dont 54 % en bois de résineux et 46 % en bois de feuillus. Nous retrouvons également un certain nombre d'usines de 2e et 3e transformation du bois sur le territoire de l'Agence. En 2010, nous comptons près d'une vingtaine de ces usines réparties entre plusieurs secteurs notamment les parquets en bois dur, les portes et fenêtres en bois, les armoires de cuisine, etc.

**Tableau 8 – Permis d'exploitation d'usine de transformation primaire de bois de la région du Pontiac en 2014.**  
(Source : MFFP 2014)

Produit principal	Entreprise	Consommation autorisée (m3)		
		Feuillus	Résineux	Total
Sciage	Scierie Lefebvre & Pharand inc.	800	38 200	39 000
	Jovalco Produits forestiers inc.	60 000	0	60 000
	Compagnie Commonwealth Plywood Ltée (Rapides-des-Joachims)	68 700	19 800	88 500
	Pin Davidson inc.	0	103 500	103 500
Bardeau	Maibec inc. (Clarendon)	0	41 000	41 000
Granule Énergétique	Trebio inc.	201 650	48 350	250 000

**Tableau 9 – Permis d'exploitation d'usine de transformation primaire de bois de la région de Papineau et la Ville de Gatineau en 2014.** (Source : MFFP 2014)

Produit principal	Entreprise	Consommation autorisée (m3)		
		Feuillus	Résineux	Total
Pâtes & papiers	Société en commandite Papier Masson WB	47 000	594 000	641 000
	P.F Résolu Canada Inc. (Gatineau)	0	725 000	725 000
	Fortress Specialty Cellulose inc.	888 365	60 100	948 465
Sciage	Les entreprises forestières Gauthier SNC	500	2200	2700
	Maison de billots Americana - Sciage	0	4000	4000
	Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	15 000	600	15 600

	(Denholm)			
	Récupération forestière Québec	0	15 900	15 900
	Forespect inc.	26 500	2100	28 600
	Compagnie Commonwealth Plywood Ltée (Low)	0	48 100	48 100
	Lauzon – Planchers de bois exclusifs inc.	256 000	0	256 000
<b>Poteau</b>	Stella-Jones inc.	0	30 500	30 500
<b>Granule Énergétique</b>	Lauzon Bois énergétique recyclé inc.	46 080	0	46 080
<b>Litière</b>	Ripe Outaouais	0	2200	2200
<b>Paillis Horticoles</b>	Sylviculture et exploitation forestière J.M.J. inc.	7000	14 690	21 690
<b>Électricité</b>	Fortress Specialty Cellulose inc. (Cogen.)	100 625	123 750	224 375
	P.F Résolu Canada Inc. (Gatineau) (Cogen.)	0	338 750	338 750

**Tableau 10 – Permis d’exploitation d’usine de transformation primaire de bois de la région de la Vallée-de-la-Gatineau en 2014. (Source : MFFP 2014)**

Produit principal	Entreprise	Consommation autorisée (m3)		
		Feuillus	Résineux	Total
<b>Panneaux</b>	Louisiana-Pacific Canada Ltd	854 000	16 000	870 000
<b>Sciage</b>	Scierie François Tremblay	600	2950	3550
	9119-1080 Québec inc.	22 000	23 000	45 000
	Forex inc.	0	40 000	40 000
	P.F. Résolu Canada inc. (Maniwaki)	0	702 700	702 700

## PORTRAIT DE LA MAIN D’ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

En 2010, la région comptait 30 établissements, dont 14 effectuant des activités d’exploitation forestière (sauf à forfait) (SCIAN 113311), 9 des activités d’exploitation forestière à forfait (SCIAN 113312), et 7 des activités de soutien à la foresterie (SCIAN 115310). Les activités qui ont contribué le plus fréquemment aux revenus des établissements du secteur en 2010 sont la récolte, les travaux sylvicoles non commerciaux et les activités de soutien à la foresterie (autre que la voirie et le transport forestier).

Au total, le secteur de l’aménagement forestier de la région de l’Outaouais génère environ 335 emplois directs. Les établissements et travailleurs du secteur se concentrent surtout dans les MRC de Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Papineau et des Collines-de-l’Outaouais où l’on retrouve 93 % des établissements et 95 % des travailleurs. Le secteur est majoritairement composé de petites entreprises (moins de 50 employés) et d’entreprises de taille moyenne (de 50 à 499 employés) qui employaient la totalité des travailleurs du secteur. Les petits établissements, qui représentent 93 % de l’univers d’enquête, employaient tout de même 70 % des travailleurs du secteur.

La majorité des travailleurs sont des hommes (92 %). La moitié d'entre eux détient un diplôme de niveau secondaire ou professionnel (56 %), tandis que 26 % n'ont jamais obtenu de diplôme et 23 % possèdent un diplôme d'études postsecondaires. La moyenne d'âge des travailleurs est de 46 ans. Ils ont en moyenne 19 ans d'expérience de travail dans le secteur, dont 11 chez leur employeur actuel. De plus, 21 % d'entre eux pensent prendre leur retraite d'ici les 5 prochaines années.

Les emplois types sont des postes d'ouvriers en sylviculture et en exploitation forestière, des postes de conducteurs de machineries/exploitation forestière et des postes de conducteurs de camion (transport de produits forestiers). Les employés travaillent en moyenne 47 heures par semaine lorsque la production est à son maximum. Le travail de nuit est présent, mais n'a touché que 17 % des travailleurs en 2010. En 2010, près de la moitié des travailleurs a reçu un salaire variant entre 30 001 \$ et 50 000 \$ pour une moyenne de 38 semaines de travail. Au moins un syndicat est présent dans 8 % des établissements interrogés. Seuls 3% des travailleurs sont syndiqués.

Dans l'ensemble, les travailleurs se disent satisfaits du travail dans le secteur de l'aménagement forestier (85 %), mais certains éléments engendrent de l'insatisfaction de la part des travailleurs, soit le nombre de semaines de travail par année (21 %), la sécurité d'emploi (21 %), le salaire global (20 %), la formation reçue de l'employeur (13 %), la planification ou l'organisation du travail de la part de l'employeur (11 %), les horaires de travail (11 %), la qualité de l'hébergement en camp forestier (10 %) et le mode de rémunération (10 %). Malgré le taux élevé de satisfaction au travail, plusieurs travailleurs semblent peu attachés au secteur de l'aménagement forestier. En effet, si on leur offrait un emploi à conditions semblables, 45 % quitteraient le secteur pour un autre domaine.

## **PORTRAIT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS**

Un sondage téléphonique mené en 2012, auprès de 2 215 propriétaires forestiers sélectionnés au hasard, a permis d'obtenir des résultats tant pour l'ensemble du Québec que par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. La marge d'erreur de cette enquête est de 3 % (19 fois sur 20). La forêt privée en Outaouais couvre une superficie d'environ 772 000 ha. Environ 10 900 propriétaires possèdent un terrain privé d'au moins 4 hectares sur le territoire de l'Agence.

### Occupation principale

La majorité (54 %) des propriétaires de lots boisés est présentement sur le marché du travail. Une importante proportion des propriétaires est à la retraite soit 45 % ce qui contraste particulièrement avec la moyenne provinciale situé à 33%.

### Âge

Du point de vue de l'âge, seulement 3 % des propriétaires ont moins de 35 ans. La majorité des propriétaires (52 %) sont âgés entre 45 et 64 ans. Une proportion importante de 38 % a plus de 64 ans. L'âge moyen des propriétaires forestier de l'Outaouais est de 62 ans, le plus élevé du Québec.

## Scolarité

Tel que mentionné dans le profil des travailleurs, les propriétaires forestiers de l'Outaouais ont en général un niveau de scolarité plus élevé que la moyenne provinciale avec 27% des propriétaires ayant un baccalauréat ou plus, versus 18% pour le Québec.

## Superficie forestière détenue

La superficie moyenne détenue par les propriétaires est d'environ 47 ha ou 117 acres en excluant les propriétés de 800 ha et plus d'un seul tenant.

## Récolte de bois

Les données du sondage indiquent un niveau d'activité légèrement plus faible que la moyenne provinciale parmi les propriétaires forestiers de l'Outaouais. En effet, environ 78 % des propriétaires forestiers sondés mentionnent avoir récemment récolté, ou fait récolté, du bois de chauffage au cours des 5 dernières années (2008 à 2012), et que 29 % ont récolté, ou fait récolté, du bois destiné à la fabrication de pâte ou de bois d'œuvre pour cette même période. La période visée par le sondage correspond essentiellement à la période de crise forestière durant laquelle il y eu plusieurs fermetures d'usines.

## Connaissances des mesures de soutien

Les propriétaires forestiers en Outaouais ont cependant une plus faible connaissance des mesures de soutien qui leur sont destiné par rapport aux autres producteurs de la province. La hauteur du budget de la région de l'Outaouais par rapport aux autres régions du Québec est en deçà de la moyenne provinciale au prorata du nombre de propriétaire. Ce qui veut dire que l'Agence a moins de moyen financier pour promouvoir les programmes et investir chez les propriétaires que les autres régions du Québec.

## Motivation des propriétaires de posséder un lot

La majorité des propriétaires vise une utilisation paisible, même passive, de leurs terres. La vaste majorité des propriétaires sont motivées par le plaisir de posséder un milieu naturel et d'aménager une forêt. D'autres possèdent un lot pour y pratiquer des activités familiales autres que la chasse, pour donner en héritage et y récolter du bois de chauffage. À l'inverse, seulement 29% des propriétaires forestiers sondés ont affirmé détenir un boisé pour générer un revenu d'appoint. Même si ce pourcentage semble faible, il est tout de même important lorsqu'on le transpose en nombre absolu. Ces résultats sont conformes avec plusieurs autres enquêtes réalisées aux États-Unis.

À court terme, les propriétaires ont des objectifs orientés vers la protection plutôt que des objectifs de prélèvement. Par contre, le fait que les propriétaires réfléchissent sur un horizon généralement assez court, de 5 à 10 ans, n'implique pas que le développement de la forêt pour la production de la fibre à moyen terme est négligé, mais plutôt que les propriétaires sont conscients du besoin de protéger les ressources du milieu forestier.

## Conditions pour aménager leurs boisés

Bien que seulement 1% des propriétaires mentionnent que la réglementation municipale est une motivation pour ne pas aménager leur boisé, 53% d'entre eux précisent qu'un assouplissement de la réglementation municipale serait

une condition pour les convaincre d'aménager. Un meilleur prix pour le bois, un rabais de taxe foncière et des subventions permettraient également de convaincre les propriétaires de faire plus de travaux en forêt.

#### Intention des propriétaires pour les 5 prochaines années

77% des propriétaires forestiers de l'Outaouais souhaitent au cours des 5 prochaines années, effectuer des coupes d'assainissement dans leur boisé. 60% d'entre eux veulent chasser sur leur lot, 59% souhaitent conserver la vocation actuelle de protection contre l'exploitation alors que 57% souhaite effectuer des coupes d'éclaircies ou de jardinage.

## **DOMAINES BIOCLIMATIQUES**

Dans la région de l'Outaouais, nous distinguons cinq principaux domaines bioclimatiques : l'érablière à caryer cordiforme, l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau blanc.

#### Domaine de l'érablière à caryer cordiforme

Le domaine de l'érablière à caryer cordiforme se confie où le climat est le plus clément. La température moyenne annuelle varie de 5 à 7 °C (Wilson, 1971). Les précipitations totales moyennes annuelles sont de 950 mm, dont approximativement le quart tombe sous forme de neige. La saison de croissance est relativement longue (195 jours) et s'étend de la mi-avril à la mi-septembre. (Wilson, 1971). Le domaine de l'érablière à caryer cordiforme renferme la flore la plus méridionale du Québec et la plus diversifiée (Saucier et autres, 1998). Nous dénombrons environ 1600 espèces vasculaires (compilations de Richard, 1993) dont 49 essences forestières (OIFQ, 1996).

#### Domaine de l'érablière à tilleul

Dans l'Outaouais, le domaine de l'érablière à tilleul s'étend un peu plus au nord de l'érablière à caryer cordiforme. Ce domaine présente une température annuelle moyenne variant entre 4 et 5 °C (Wilson, 1971). De plus, l'Outaouais se caractérise par un climat relativement sec. Nous y rencontrons des précipitations annuelles totales inférieures à 1000 mm et un déficit en eau variant de 25 à 50 mm au cours de la saison de végétation (Wilson, 1971). La flore y est très diversifiée, mais plusieurs espèces y atteignent la limite septentrionale de leur aire de distribution. Nous estimons le nombre d'espèces vasculaires à 1500 (compilations de Richard, 1993) dont 41 espèces forestières (OIFQ, 1996).

#### Domaine de l'érablière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du Plateau laurentien. Il correspond à la partie la plus nordique de la forêt décidue. Le climat de ce domaine est relativement clément. Du nord vers le sud, la température moyenne annuelle passe de 2,5 à environ 4 °C (Wilson, 1971). À cause de son climat plus sec, la région de l'Outaouais se caractérise par le sous-domaine de l'ouest. Ainsi, les précipitations totales annuelles sont inférieures à 1000 mm (Wilson, 1971). Le domaine de l'érablière à bouleau jaune est moins diversifiée que les deux autres érablières, sauf sur les meilleurs sites. Nous y comptons 900 espèces vasculaires (compilation de Richard, 1993) dont 23 espèces d'arbres (OIFQ, 1996).

#### Domaine de la sapinière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune est un écotone, c'est-à-dire une zone de transition entre la zone tempérée nordique, à laquelle il appartient, et la zone boréale. Il s'étend entre les 47° et 48° de latitude Nord. Il possède une température moyenne annuelle variant de 1 à 2,5 °C alors que les précipitations annuelles totales s'étendent de 900 à 1100 mm (Wilson, 1971). Le domaine de la sapinière à bouleau jaune comprend environ 850 espèces vasculaires (compilations de Richard, 1993) dont 18 espèces forestières (OIFQ, 1996).

#### Domaine de la sapinière à bouleau blanc

Le domaine de la sapinière à bouleau blanc, qui appartient à la sous-zone de la forêt boréale continue, occupe le sud de la zone boréale. Ce domaine jouit d'une température moyenne annuelle variant de 0 à 1 °C. Le nombre de degrés-jours de croissance s'étend de 1000 à 1500 et la saison de croissance est relativement courte, soit de 140 à 160 jours. En Outaouais, les précipitations annuelles sont généralement inférieures à 1000 mm (Wilson, 1971). Nous observons dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc environ 500 espèces vasculaires (compilations de Richard, 1993) dont 13 espèces forestières (OIFQ, 1993).

## **CLIMAT RÉGIONAL**

Les quatre types de climat rencontrés dans la région de l'Outaouais sont les suivants:

- le climat subpolaire intermédiaire avec précipitations modérées,
- le climat subpolaire subhumide continental,
- le climat modéré continental,
- le climat modéré subhumide continental.

À chacun de ces types de climat correspond des sous-types établis à partir de six indices climatiques : la température, les précipitations, la continentalité, la concordance entre la température et les précipitations, la durée de la saison sèche et l'insolation.

## **TEMPÉRATURE**

La température moyenne annuelle varie principalement en fonction de la latitude (Carte 3). Toutefois, des incursions de températures plus élevées au nord et moins élevées vers le sud sont induits par le relief régional à raison de 1 °C par 100 mètres d'élévation. En effet, les zones où le relief est plus accentué telles que les municipalités du canton de Denholm et des cantons unis de Mulgrave-et-Dery présentent une température moyenne annuelle plus basse que la région environnante. À l'inverse, la vallée de la rivière Gatineau avec sa faible altitude offre un climat plus clément grâce à une température moyenne annuelle plus élevée que la région environnante. Du nord au sud du territoire de l'Agence, la température moyenne annuelle varie de 2 à 6°C. La partie la plus chaude du territoire correspond à la zone des basses-terres comprises entre le sud-est de l'Île-aux-Allumettes et Papineauville. Les secteurs les plus froids sont localisés dans le nord-ouest du TPC du Pontiac, au nord de Maniwaki dans le TPC de Gatineau et au nord et centre-nord du TPC de l'Outaouais.

## **PRÉCIPITATIONS**

La visualisation des précipitations moyennes annuelles (Carte 8) permet de voir l'existence de deux gradients dans le territoire de l'Agence. Le premier a un axe nord-sud alors que le second, beaucoup plus prononcé, est orienté nord-ouest à sud-est. Les précipitations moyennes annuelles varient entre 823 et 1 109 mm. Les valeurs les plus faibles (823 à 871 mm) sont localisées le long de la rivière des Outaouais, dans le TPC du Pontiac, au niveau de l'Île-aux-Allumettes et entre Bryson et Quyon. Le TPC de Gatineau enregistre surtout des valeurs moyennes se situant entre 918 et 966 mm alors que le TPC de l'Outaouais est caractérisé dans ses parties centre et nord par des précipitations plus abondantes de l'ordre de 1 014 à 1 061 mm avec des secteurs encore plus arrosés en haute altitude (Val-des-Bois et Duhamel). Finalement, il est opportun de mentionner que la progression du gradient nord-sud pour cet indice est plus rapide dans le TPC de l'Outaouais comparativement aux deux autres secteurs.

## GÉOLOGIE

La province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent forme une plaine en grande partie coincée entre les reliefs appalachiens, au sud, et les reliefs laurentiens, au nord. Son altitude dépasse rarement 150 mètres. Elle s'étend sur près de 600 kilomètres de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent, de Halstead's Bay en Ontario jusqu'à Kamouraska. Elle pénètre profondément dans la vallée de la rivière des Outaouais jusqu'à Petawawa en Ontario, et dans la vallée du lac Champlain jusqu'à Ticonderoga dans l'État de New York. Elle repose sur les roches sédimentaires non déformées de la plateforme du Saint-Laurent et sur les roches peu déformées de l'avant-pays des Appalaches. Des roches sédimentaires (calcaire, argilite et grès) d'âge paléozoïque (de 570 à 440 millions d'années avant aujourd'hui), déposées en strates horizontales et subhorizontales, constituent l'essentiel de l'assise rocheuse. (MDDELCC, 2013)

La mer de Champlain a recouvert la totalité des basses-terres du Saint-Laurent au Quaternaire. Ainsi, les dépôts d'argile et de limon dominant (photo 3) au centre de la province naturelle mais cèdent la place à des dépôts plus sableux en périphérie. Des dépôts glaciaires remaniés occupent une part importante des basses-terres (environ un quart du territoire), tandis que des dépôts alluvionnaires plus récents se concentrent le long des principales rivières.

Les assises géologiques du territoire de l'Agence, à l'exception du sud, datent de l'orogénèse grenvillienne voilà environ un milliard d'années (Géologie du Québec, 1994). En fait, le plateau laurentien est composé majoritairement de roches ignées dures du précambrien (granitiques, gneissiques et quartzieuses), mais comprend aussi des roches métamorphiques (calcaires, cristallines, paragneiss, quartzites, etc.).

La dernière glaciation, ou glaciation wisconsinienne a remanié ou érodé pratiquement toutes les roches meubles, les dépôts organiques et les paléosols mis en place au cours des glaciations antérieures et au Tertiaire. La géomorphologie générale et locale exprime donc l'histoire la plus récente du territoire à travers les dépôts et les formes glaciaires, fluvio-glaciaires, lacustres et marins qui se sont succédés et ont été modifiés au gré des avancés et des reculs du glacier continental ». Pour la région, durant les phases d'avancé et de retrait, l'écoulement glaciaire était contrôlé par la topographie, qui canalisait l'écoulement glaciaire vers les régions basses centrées sur les bassins des rivières Petite Nation, Lièvre, Gatineau et Coulonge.

## RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique de la rivière des Outaouais forme, avec celui du Saguenay, l'une des vastes unités hydrographiques du fleuve St-Laurent. Sur son versant nord, la rivière des Outaouais reçoit, entre les limites est et ouest du territoire de l'Agence, les eaux de treize bassins hydrographiques. Le bassin versant de la rivière Gatineau est le plus considérable de tous avec une superficie de 5 385 km<sup>2</sup>. Suivent, par ordre d'importance des superficies concernées (à la fois dans et hors territoire de l'Agence), les bassins versants des rivières Dumoine, Lièvre, Coulonge, Petite Nation et Noire. Les autres bassins versants, de plus petites tailles, correspondent d'ouest en est aux rivières Pennisseault, Schyan, Serpentine, Quyon, Blanche Ouest, Blanche Est et Kinonge.

Le territoire de l'Agence comporte également une multitude de lacs, particulièrement le territoire de plan conjoint de la Gatineau où les bassins lacustres de bonnes dimensions sont les plus nombreux. Parmi les lacs et les réservoirs importants de la zone étudiée, nous retrouvons le réservoir Baskatong et les lacs Simon, Trente et un milles, Gagnon, du Poisson Blanc et Blue Sea.

L'exploitation forestière a des impacts sur les ressources hydriques particulièrement sur l'infiltration et les eaux du sol, l'écoulement de surface, l'érosion et les sédiments, et la qualité de l'écosystème aquatique. Des pratiques sylvicoles adaptées permettent toutefois de minimiser les impacts négatifs.

## PORTRAIT FAUNIQUE RÉGIONAL

Un climat méridional plus chaud, une saison sans gel plus longue et cinq domaines bioclimatiques différents font en sorte que la ressource faunique trouve dans l'Outaouais les conditions particulières et favorables en maintien d'une biodiversité aussi remarquable qu'abondante (MRNF, 2006).

### Mammifères

La section sur les mammifères peut être regroupée en trois principaux groupes. Le premier groupe, le gros gibier, comprend trois représentants. Il s'agit du cerf de Virginie, de l'orignal et de l'ours noir. Ces trois espèces sont exploitées par la chasse. Dans le cas de l'ours noir, nous devons ajouter le piégeage.

Le deuxième groupe, le petit gibier, s'attarde sur une espèce d'intérêt écologique présentant également un fort intérêt socio-économique. Il s'agit du lièvre d'Amérique. Le lièvre est bien connu puisqu'il représente une espèce vedette pour les chasseurs québécois. De plus, il occupe une place importante dans le régime alimentaire de plusieurs carnivores.

Le troisième groupe est constitué des animaux à fourrure piégés et enregistrés dans la région de l'Outaouais. Selon l'ordre d'importance des captures déclarées pour le territoire de l'Agence, nous retrouvons le castor, le rat musqué, la martre d'Amérique, le raton laveur, la loutre, le vison d'Amérique, le renard roux, le pékan, les belettes et l'hermine, le coyote, le loup et le lynx du Canada.

D'une manière générale, une sylviculture permettant de créer une mosaïque forestière hétérogène rappelant le cycle des perturbations naturelles devrait permettre de conserver des habitats diversifiés favorables tant aux espèces fauniques à grand qu'à petit domaine vital.

## Oiseaux

Au total, 298 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans la région de l'Outaouais. Parmi les espèces d'oiseaux observées dans l'Outaouais, 182 sont nicheuses, 58 sont migratrices régulières et 57 sont considérées visiteuses occasionnelles. Enfin, 34 espèces sont considérées comme étant les «spécialités ornithologiques» de l'Outaouais (Tableau 3.2). Près de 46% des espèces répertoriées dans l'Outaouais appartiennent à l'ordre des passériformes. Une soixantaine d'espèces passe régulièrement l'hiver dans la région. Le mois d'avril est caractérisé par la migration des bernaches du Canada et des canards, et le mois de mai par celle des passereaux. La migration d'automne s'étend du mois d'août (oiseaux de rivage) jusqu'au mois de novembre (canards plongeurs). L'Outaouais offre de nombreux sites d'intérêt pour l'observation des oiseaux.

Plusieurs espèces présentant un fort intérêt socio-économique. Il s'agit de la bécasse d'Amérique, de la gélinotte huppée et du dindon sauvage. Celles-ci sont bien connues des chasseurs québécois. De plus, ces espèces constituent des proies importantes pour plusieurs carnivores.

## Reptiles

Au total, 14 espèces seraient présentes sur le territoire de la forêt privée de l'Outaouais. Selon les distributions connues, il serait possible de retrouver sept espèces de serpents ainsi que sept espèces de tortues dont cinq figurent sur la liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du Québec. Ces dernières sont la tortue musquée, la tortue des bois, la tortue géographique, la tortue molle-à-épines et la tortue mouchetée.

## Amphibiens

Au total, 18 espèces d'amphibiens seraient présentes sur le territoire de la forêt privée de l'Outaouais. Selon les distributions connues, il serait possible de retrouver huit espèces d'urodèles et dix espèces d'anoures. La rainette faux-grillon de l'Ouest fait partie de la liste des espèces fauniques vulnérables.

## Poissons

Le sud de l'Outaouais, incluant la vallée de la Gatineau, est la sous-région ichtyologique qui présente la plus grande diversité d'espèces de poisson au Québec. Près de 100 espèces peuvent y être observées dans cette région comparativement à 73 espèces pour le Haut Saint-Laurent. Plusieurs des espèces présentes sur le territoire sont convoitées par les pêcheurs sportifs. Parmi celles-ci, signalons l'omble de fontaine, le touladi, la perchaude, les truites, le grand brochet, la barbotte brune, les dorés et les achigans à petite et à grande bouche.